

## Lettre de Ch. de Raemg [?] à Émile Zola du 3 février 1898

Auteur(s) : Raemg [?], Ch. de (abbé)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

10 Fichier(s)

### Les mots clés

[affaire Dreyfus, presse](#)

### Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Citer cette page

Raemg [?], Ch. de (abbé), Lettre de Ch. de Raemg [?] à Émile Zola du 3 février 1898, 1898-02-03

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6788>

### Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-03](#)

AdresseBourguillon près Fribourg

### Description & Analyse

DescriptionLettre d'un prêtre catholique qui envoie un numéro du *Confédéré de*

Fribourg contenant un article de lui sur l'affaire Dreyfus.

## Information générales

Langue [Français](#)

CoteSUI ABBE 1898\_02\_03

Éléments codicologiques Un bifeuillet original accompagné d'un numéro du *Confédéré de Fribourg* en date du 30 janvier 1898.

SourceCollection famille Émile-Zola

## Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Macke, Jean-Sébastien (édition scientifique)

Notice créée par [Jean-Sébastien Macke](#) Notice créée le 04/02/2019 Dernière modification le 21/08/2020

---

Bourguignon près Forbach  
le 3 février 1898

réf:

A Monsieur Emile Zola, à Paris.

Monsieur !

Sous l'att d'u 30 janvier j'ai eu  
l'honneur de vous adresser un  
numéro du Confidéral de Forbach,  
contenant un article de moi sur la  
question Dreyfuss au point de  
vue international. J'y ai joint  
quelques autres produits de ma  
plume dont je vous fais hommage.  
Quand vos occupations vous le per-  
mettront, veuillez m'accorder réception  
de mon envoi.

Prêtre catholique-romain je suis  
en religion soumis à l'Eglise, mais

libéral en politique, deux qualités qui ne sont assurément point incompatibles.

Ennemi déclaré de la pornographie, j'ai pris part à plusieurs congrès ayant pour but de combattre la littérature immorale.

De tous vos romans je n'ai lu et ne possède que l'Assommoir et Germinal, qui m'ont intéressé comme études de mollesse. Dans le premier vous avez décrit les funestes effets de l'alcoolisme. Germinal m'a fait connaître les souffrances des ouvriers mineurs et contient une satire indirecte de certaines théories subversives qui, loin de soulager les sortes des classes laborieuses, n'aboutiraient qu'à l'anarchie et à la misère sociale.

Quant à vos autres romans, je ne les connais que par le compte rendu

des journaux, j'aime mieux les ignorer.

Mais votre courageuse lettre au Président de la République vous a grandi de cent coudees à mes yeux et aux yeux de mes concitoyens.

En Suisse et dans presque toute l'Europe, à part quelques infimes exceptions, l'opinion publique vous est sympathique et vous soutient dans la lutte que vous avez entreprise pour la révision du procès Dreyfus. On blâme le gouvernement français d'avoir maintenu le huis-clos et de n'avoir pas publié toutes les pièces.

Un esprit de vertige et d'erreur semble s'emparer en ce moment sur la France et menace d'entraîner celle-ci aux abîmes, à moins qu'une réaction salutaire ne se produise en temps opportun. Mais Dieu a fait les nations guérissables et nous voulons espérer contre toute espérance.

C'est dans ces sentiments que je vous  
présente, Monsieur ? l'assurance de mes  
sentiments respectueux

Abbé P. de Braem  
Curé de Bourgwiller - Fribourg



## ABONNEMENTS

St. Suisse	Fr. 10
Six mois . . . . .	6
Trois mois . . . . .	3
UNION COTALE	
Un an . . . . .	Fr. 15
Six mois . . . . .	8
Trois mois . . . . .	4

BUREAUX  
Imprimerie Delaspres & Fils  
30, Grand'rue.

# LE CONFÉDÉRÉ

## DE FRIBOURG

### JOURNAL DÉMOCRATIQUE SUISSE

Paraissant le Mercredi et le Dimanche.

Nos souscripteurs et nos abonnés sont priés de réserver bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée prochainement.

FRIBOURG, le 29 janvier 1898.

## BULLETIN DU JOUR

En France, le commandant d'Attel étant mort subitement, la *Libre parole* avait laissé entendre que les partisans de Dreyfus pourraient bien être les auteurs de cette mort, car, disait-elle, le condamné lui avait fait des aveux et il fallait supprimer un témoin gênant. Or il résulte d'une enquête que le commandant est mort de la rupture d'un anévrisme et que jamais ses amis n'ont entendu parler d'aveux faits devant lui par Dreyfus.

Le Landtag de la Basse-Autriche a adopté, après une longue discussion, et à l'unanimité, une motion d'urgence de M. Scheicher, invitant le gouvernement à supprimer immédiatement les ordonnances bilingues et exprimant la conviction que la question des langues sera résolue par voie légale et seulement dans les compétences de la Chambre. Le Landtag a adopté en même temps deux amendements additionnels, demandant que la langue allemande soit déclarée langue officielle, et exprimant le vœu du rétablissement d'un Etat parlementaire régulier, de façon à pouvoir enfin, travailler à la réalisation des réformes sociales.

On mandate Constantinople au Correspondenzbureau que dans les cercles d'Ildiz-Kiosk on assure que la candidature du prince Georges de Grèce pour le poste de gouverneur de la Crète n'a aucune chance de succès. Le sultan n'approuvera que la nomination d'un sujet turc ; il a télégraphié dans ce sens au czar, mais l'ambassade de Russie n'a pas encore abandonné tout espoir, et continue ses démarches en faveur de cette candidature.

## A Berne et à Fribourg.

Que si les gouvernementaux fribourgeois ne sont pas partisans du Rachat des chemins de fer par la Confédération, il n'y a là rien de surprenant. Ils se sont taillé une assez belle place dans la Compagnie du Jura-Sim-

plon pour s'efforcer de la garder et pour conserver, au moins sur le réseau fribourgeois, leur influence ; cela fait si bien au ciel de la politique scientifique de M. Théaulaz de nommer des chefs de gare et des hommes d'équipe.

Le pays le plus centralisé de l'Europe et du monde, ce canton de Fribourg qui compte plus de 2,400 fonctionnaires nommés par le Gouvernement (1 électeur sur 10), crie à la centralisation fédérale et la dénonce comme un malheur public, alors qu'il s'agit précisément de rendre leur indépendance à quelques milliers de cheminots. Nous mettons la *Liberté* au défi de nous citer de la part de l'administration fédérale un cas de pression politique ou de violence électorale ; nous la mettons au défi de nous citer dans toute la Suisse un employé révoqué par le Conseil fédéral à cause de ses idées politiques.

Tandis qu'on sait comment chez nous le régime tête-pelé, que dirige M. Python, a promené le balai de Châtières à Monthoux. Tout fonctionnaire qui ne courbe pas l'échine, tout instituteur qui a une velléité d'indépendance, est impitoyablement révoqué. Le vent est au favoritisme, on nomme des notaires contre la loi, des contreurs qui sont la risée de la population ; dans le Lac il faut des serviteurs et les hommes du pays sont soumis au régime des vaudois avant le 24 janvier 1798 ; dans la Gruyère tout ploie devant les appétits de quelques sectaires.

Et ce sont les magistrats qui ont inauguré dans le pays de Fribourg ce gouvernement « excellent » qui parle d'autoritarisme de la part du Conseil fédéral et qui combat le Rachat des chemins de fer parce qu'il ne faut pas que la Confédération dispose des emplois qui sont aujourd'hui entre les mains des Compagnies.

La loi fédérale du 15 octobre 1897 ne prescrit-elle pas que presque tous les employés, notamment ceux de la traction, du service des trains, du service d'expédition, des magasins et des ateliers, seront nommés par les Directions d'arrondissement ? Il n'y aura de changé que ces directions d'arron-

— non il pleuvait à torrents, mais n'importe ! — un jour, dis-je, M. de Kerveloch est arrivé ici, conduit par un ami de mon oncle. Et en le voyant entrer, j'ai deviné qu'il avait une idée de derrière la tête, deviné aussi qu'il plairait à Blanche, car il a toutes les qualités qu'elle rêvait dans son mari. M. de Kerveloch l'a regardée en homme qui sait apprécier la beauté, et, quelques jours après, il sollicitait l'honneur de l'épouser, comme disent mon oncle et l'étiquette.

« Jupon est sortie de sa nonchalance habituelle pour déclarer avec chaleur que jamais beau chevalier ne lui avait autant plu qu'elle refusait, décidément M. de Conprat.

« Voilà, mon cher curé ! C'est clair, simple, limpide, et depuis ce temps, je rêve aux étoiles comme par le passé ; je mets la brûle sur le cou de mon imagination, je la laisse trotter, trotter jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus courir, et je danse dans ma chambre quand je suis toute seule. Ah ! mon cher curé, je ne sais pourquoi je vous aime aujourd'hui dix fois plus qu'à l'ordinaire. Votre excellente figure me paraît plus riante que jamais, votre affection plus touchante, plus aimable, vos beaux cheveux blancs plus charmants.

« Ce matin, j'ai regardé les bois sans feuilles, qui me paraissaient froids et verts, le ciel gris, qui me semblait tout bleu, et, soudainement, je me suis réconciliée avec l'imagination. Je me repétrai toute ma vie de l'azoir traitée si vilainement l'autre jour. C'est une fée, mon cher curé, une fée remplie de charmes, de puissance, de poésie, qui, en touchant les choses les plus laidées de la horribilité macabre, les

dissemens qui seront nommés par le Conseil fédéral au lieu de l'être par les délégués des cantons et de la finance de Genève, de Francfort ou de Berlin.

Or, nous savons assez par l'expérience que les Directions des Postes, des Télégraphes, des Théâtres, des Douanes et des Régies fédérales, ne font pas de politique et qu'elles occupent des employés de toutes les opinions politiques sans jamais les entraver en quoi que ce soit dans leurs idées, ne leur demandant que de remplir leur devoir. N'en sera-t-il pas de même dans les Chemins de fer et peut-on dire, dans le canton de Fribourg en particulier, qu'il en est de même au sein des administrations cantonales ?

Aussi pensons-nous que tout électeur indépendant et digne de ce nom y regardera à deux fois avant de laisser, pour un avenir dont la durée inconnue sera longue d'au moins une génération, les 25,000 cheminots à la disposition des influences cantonales au sein des Conseils particuliers des Compagnies.

Examînons maintenant un autre point de vue et constatons une fois de plus que nos ultramontains ont deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit de la Confédération et des cantons.

Pour la Confédération il ne faut pas d'*étautisme*, il ne lui faut pas de Banque d'Etat, pas de nationalisation des chemins de fer, pas de monopole. Mais s'agit-il de Fribourg, alors l'*étautisme* seul peut faire le bonheur du peuple ; ici il faut la Banque d'Etat, les Eaux cantonales, les librairies cantonales, jusqu'au magasin cantonal des fromages.

Vérité au pays de la Sarine, mensonge au-delà de la Singine, telle est la logique scientifique de nos gouvernementaux fribourgeois. Ce qui est bon, ce qui est parfait à Fribourg, devient mauvais, dangereux, exécrable, à Berne ! Tant il est indiscutable que les principes ne sont rien pour les hommes dirigeants du canton de Fribourg et qu'ils ne cherchent qu'une chose — *l'intérêt politique de leur parti*.

N'est-il pas singulier de voir le parti gouvernemental fribourgeois ne jurer que par M.

Numaz Droz qu'il ne pouvait assurer lors de la campagne du Beaufort.

Quand à nous, qui respectons M. Droz, mais qui ne pouvons jourd'hui, il nous sera permis de de confiance dans les les données et techniques d'hommes comme ou Welti, Cramer-Frei ou Weiss

Nous nous réjouissons de la campagne du Rachat les démons les radicaux genevois et neuf de rares exceptions, se réunir dérés de la Suisse allemande, sans sacrifier leurs idées fédérales les intérêts de leurs cantons. La différence des gouvernementaux ils envisagent avant tout le bien-être de la Patrie suisse.

Autrefois on disait de nos hommes américains à Berne et Jésuites. Aujourd'hui ils ont changé leur rôle : ils se proclament ; Statistiques à Fribourg et à Berne et Jésuites p. Qui donc les prendrait aus

## La question Dreyfus au point de vue international et

La *Liberté* (je ne parle pas ici d'allemande que tous les suisses vendent pamphlet qui s'imprime sous Bourg) critique l'attitude des méde de la grande majorité de la presse suisse au sujet de l'affaire Dreyfus, se moquant d'une chose qui ne les regarde point facile de retourner l'argument. Nous demander, par exemple, de tains rédacteurs étrangers à notre éditions et à ses meurs interviennent affaires cantonales ou fédérales et d'injurier la Ville qui les héberge trouvée asile.... Mais laissons les personnes et considérons les cœurs....

A nos yeux, il est évident que Dreyfus est entré dans une phase où je dirai presque humanitaire. A Berlin, à Rome comme à Vienne comme en Suisse, on s'en occupe partout les incidents auxquels ce lieu et les flagrants iniquités qui im éternelle flétrissure à la France. I

cession d'idées noires qui s'avancent Dieu, que l'homme est mal équilibré !

« Sans doute, les circonstances mon oncle va jusqu'à prétendre qu'ils ne changent jamais d'avis ; mais leur cœur comme de la tête.

« Éclairez-moi, mon vieux curé. »

Quand un projet était décidément, M. de point terviger pour l'exécuter. Par exemple, il décida que le mariage de Blanche le 15 janvier.

La déception avait été rude pour d'autant moins l'idée de contrarier sa naissance mon amour, qu'il était franc, incapable de s'entêter dans un rêve, l'heure de sa nièce était en jeu.

Quant à Paul, il supporta son grand courage. Ainsi que la petite comait si tendrement sans qu'il s'en d'au pas la moindre velléité de passionné certifie qu'il n'eut jamais l'idée d'empêcher ou de lui couper galamment la gue coin de doigt solitaire et poétique.

Lorsqu'il sut ses espérances anéanties avec le commandant. Il tendit la en lui disant d'un ton franc et naturel : « Ma cousine, je ne désire que ce que j'espére que nous resterons bons amis.

Mais cette façon d'agir en héros l'empêchait pas d'ouvrir beaucoup visites au Pavol devinrent très rares, voyais, je le trouvais changé moral

## MON ONCLE ET MON CURÉ

PAR JEAN DE LA BRÈTE

## XVII

Mon cher curé, l'homme est un petit animal mobile, changeant, capricieux ; une girouette qui tourne à tous les caprices de l'imagination et des circonstances. Quand je dis l'homme, j'entends parler de l'humanité entière, car ma personne est aujourd'hui le petit animal en question.

« Je ne suis plus désespéré, je n'ai plus envie de mourir, mon curé. Je trouve que le soleil a retrouvé tout son éclat, que l'avenir pourra bien me réservé des joies, que l'univers fait bien d'exister, et que la mort est la plus stupide invention du Créateur.

« Blanche se marie, Monsieur le curé ! Blanche se marie avec le comte de Kerveloch ! Dieu, qu'ils se conviennent bien !... Et il s'en est fallu d'un fétu, d'un atome, d'un rien, qu'elle acceptât M. de Conprat !... Un homme qui n'aimait pas et auquel elle reproche de trop manger... est-ce absurde, cette considération ? et n'est-il pas rationnel de manger beaucoup quand on a bon appétit ? — Si vous me demandez comment les événements ont ainsi tourné brusquement au Pavol, c'est à peine si je pourrai

## LE CONFÉDÉRÉ DE FRIBOURG

reur Guillaume II qui donne sa parole de souverain couronné que jamais Dreyfus n'a entretenu la moindre correspondance avec le gouvernement allemand, jusqu'au grand poète Björn Björnsson personne n'est l'indifférent à la grave question qui passionne en ce moment la plupart des esprits français.

Si le captif de l'îlot du Diable nous intéresse, ce n'est point parce qu'il est juif, mais parce qu'il est homme. Nous ne voulons pas même nous prononcer sur son innocence ou sa culpabilité, mais nous protestons contre une sentence rendue à huis-clos, après que toutes les lois de la justice et de l'humanité ont été violées vis-à-vis de l'accusé.

Nous ne nourrissons certes aucune pensée hostile à la France. Bien loin de la détester, nous l'aimons cette belle nation ; nous l'estimons surtout pour son esprit progressif et pour son caractère chevaleresque. Depuis les Croisades, qui furent, si l'on veut, de sublimes folies enfantées par le double enthousiasme de la religion et de l'humanité, la France a toujours tenu la main aux faibles et aux opprimés ; elle a été la grande redresseuse des torts, la sentinelles armée du droit. Paris passait jadis pour la Cité-Lumière.

Durant les années 1777 à 1781 l'épée française de La Fayette s'était associée à celle de Washington pour la guerre d'indépendance : c'est la France qui a enfanté la grande république américaine.

Les 14 et 15 juillet 1789 le peuple parisien dans un mouvement de vertueuse indignation avait démolie la Bastille et supprimé du même coup les lettres de cachet et la torture.

Un premier août de la même année, on décréta les Droits de l'homme et, comme corollaire de l'Égalité qui venait d'être proclamée, on supprima dans la nuit du 5 août, avec le consentement des intéressés, toutes les servitudes et redevances féodales. L'abolition des titres de noblesse suivit bientôt après : abdiquant toutes leurs prérogatives et leurs armoiries, les descendants des plus illustres familles de France se firent gloire de ne porter désormais que des noms plébétains.

Dans la mémorable séance du 13 mai 1791 l'assemblée nationale décréta l'émancipation des nègres et des hommes de couleur, et, comme certains députés de la droite exprimaient la crainte qu'il n'en résultât quelques préjudices matériels pour les colons, ce fut alors que Dupont de Nemours et Robespierre, exprimant la même pensée, s'écrierent : Périssent les colonies plutôt qu'un principe !

Perissent les colonies plutôt qu'un principe ! Ce mot seul peint le génie de la France, sa soif de l'idéal et de l'absolu, son dédain pour les vils intérêts de la terre. Au rebours de certaines autres nations qui entreprennent des guerres dans un but essentiellement mercantile, la France est presque la seule qui se batte pour une idée et qui a toujours cherché à propager dans le monde entier les grands principes de la civilisation et de la liberté...

Mais en regard des glorieuses traditions de la France qu'il est triste de considérer le spectacle que ce même pays nous offre en ce moment. Hélas ! que sont devenus le désintéressement, le stoïcisme et les mœurs vertus qui caractérisaient autrefois les républicains ! La recherche des plaisirs sensuels, le culte du vœu d'or et les trafics les plus éhontés sont à l'ordre du jour. La fièvre des spéculations sévit avec plus de fureur qu'à l'époque où l'écoissais Law (1716) inaugura, avec 6 millions, sa fameuse banque générale. La France fin de siècle a trouvé moyen de faire revivre, avec les mœurs de la Régence, tous les abus de l'ancien régime.

Mais ce qui met le comble à toutes les abominations et ce qui excite au plus haut degré l'indignation de l'Europe, c'est l'odieux arbitraire qui a amené l'arrestation et la condamnation du capitaine

Alors je pleurais de nouveau en cachette, tout en me mettant en rage contre lui. Il eût été si logique de m'aimer ! si rationnel de voir que nos deux natures se ressemblaient énormément et que je l'aimais à la folie !

Vraiment, si les hommes étaient toujours logiques, le monde n'en traiterait pas plus mal, et le moral des gens non plus.

### XVIII

Le 15 janvier, il faisait un temps superbe et un froid très vif. La campagne, couverte de givre, avait un aspect féerique. Junon, extrêmement pâle, était si belle dans ses vêtements blancs que je ne me laissais pas de la regarder. Je la comparais à cette nature froide et splendide qui, parée d'une blancheur éclatante, semblait s'être mise à l'unisson de sa beauté.

Après le déjeuner, elle monta chez elle pour changer de costume. Elle redescendit très émue ; nous nous embrassâmes tous d'une façon pathétique, et en route pour l'Italie !

« Le beau moment, le beau moment ! » disais-je en moi-même.

Mes émotions multiples m'avaient fatiguée et j'avais soif de solitude. Laissant donc mon oncle se débrouiller avec ses convives comme il l'entendrait, je pris un manteau fourré et m'acheminais vers un endroit du parc que j'aimais particulièrement.

Dreyfus. Ce procès, mémorable entre tous, figura dans la longue liste des erreurs judiciaires et peut-être mis en parallèle avec celui de Jean Calas, dont nous allons retracer brièvement les principaux traits.

Jean Calas était un honorable négociant de Toulouse, protestant et père d'une nombreuse famille. Son fils ainé Marie-Antoine, n'ayant aucun goût pour le commerce, aurait voulu se faire avocat. Mais les règlements de cette époque ne permettaient pas aux gens de la religion prétendue réformée d'exercer un emploi public dans le royaume de France. D'un caractère aïtier et atrabiliaire il se livra avec fureur à toute sorte de divertissements, particulièrement aux jeux de paume et de billard, puis il tomba dans le découragement. Les lectures qu'il faisait et certains passages de Séneque, de Schakspere, etc., achevèrent de lui inspirer le dégoût de la vie, à tel point qu'il termina volontairement ces jours par la pendaison. Tandis que la famille éprouvée allait requérir les médecins et les magistrats, pour faire constater cet triste accident, quelqu'un dans la foule se mit à dire : Marc-Antoine est un martyr ; son père l'a étranglé parce qu'il s'allait faire catholique. » Cette rumeur indécise d'abord prit peu à peu de la consistance et arriva aux oreilles du capitoul David. Ce magistrat s'en empara avec avidité et crut faire preuve de zèle en instruisant contre Jean Calas et sa famille la procédure la plus inique et la plus illégale qui se fut jamais vue. Avant de frapper le père, on commença par l'apotheose du fils. Bien que Marc-Aurèle n'eût jamais manifesté l'intention d'abjurer le protestantisme, il fut par ordre des capitouls pompeusement enterré dans l'église catholique. Cette cérémonie donna lieu aux manifestations les plus déliantes et l'on parla de miracles qui se seraient opérés sur le tombeau du prétendu martyr. Pendant ce temps, le père, la mère, les frères de Calas, leur servante (quoique celle-ci fut catholique) et un de leurs amis étaient tenus dans un étroit cachot et soumis aux interrogatoires les plus odieux. Un monitoire fut lâché dans toutes les égises pour obliger les fidèles à déposer en justice tout ce qu'ils pouvaient savoir sur le compte de la famille Calas.

Comme aujourd'hui dans l'affaire de Dreyfus, les accusateurs étaient seuls admis ; les témoins à décharge étaient systématiquement écartés ou placés sur les considérations comme complice et l'on instruivait contre eux. Cette lugubre affaire se termina le 9 mars 1762 par la condamnation de Jean Calas, qui, protestant toujours de son innocence, expira sur la roue et arracha des larmes à la foule inconsciente des spectateurs.

Tandis que le fanatisme triomphait et que les cuistres se flattait d'avoir sauvé la religion en France, un homme de bien, un jurisconsulte éminent repassait dans son esprit toutes les péripeties du procès dont Jean Calas avaient été la victime. Ce jurisconsulte se nommait Loiseau de Mauléon. Sans affecter le moindre dégoût pour la chose soi-disant jugée, il adressa au Roi lui-même, comme au chef de la nation, un plaidoyer célèbre qui est considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. Aussi remporta-t-il un plein succès. La mémoire de Jean Calas fut vengée et sa famille fut réintégrée dans tous ses droits.

En relisant les faits précités, il nous semble assister — sauf quelques modifications de détails — au procès Esterhazy-Dreyfus.

Nous voyons une cause instruite avec la plus impardonnable légèreté, des débats menés avec une partialité révoltante et l'espérit sectaire qui plane par dessus de tout. On courrait jadis du manteau de la religion les plus noires injustices, et l'antisémitisme s'abrite aujourd'hui sous le prétexte spé-

resque. A quelques pas de la cascade, un arbre était tombé, le pied d'un côté de la rivière, la tête sur l'autre berge. Il avait été oublié dans cette position, et lorsque, au printemps suivant, mon oncle voulut le faire enlever, il s'aperçut que la sève se manifestait par des rameaux vigoureux qui poussaient sur toute la longueur du tronc. Il fit jeter un autre arbre à côté du premier, reliai les branches entre elles, planter des lianes que l'on fit courir sur les deux souches, et, le temps aidant, rameaux et lianes devinrent assez épais pour que mon oncle eût un pont rustique et original que l'on pouvait traverser avec le seul danger de s'empêtrer dans les branches et de tomber dans l'eau.

C'était cet endroit solitaire et assez éloigné du château que j'avais choisi pour théâtre de mes méditations. Je m'arrêtai près du pont chargé de givre, afin de réfléchir à l'avenir et d'admirer les énormes glaçons qui pendaient à la cascade, que la gelée avait arrêtée dans sa course.

Je ne sais depuis combien de temps je réfléchissais ainsi, sans me soucier du froid qui me piquait le visage, lorsque je vis s'avancer vers moi l'objet de ma tendresse, comme dirait Mme Cottin.

Cet objet paraissait mélancolique et de fort méchante humeur. Avec une canne que, dans un moment de distraction, il venait de dérober à mon oncle, il administrait des coups énergiques aux arbres qui se trouvaient sur son passage, et la poussière blanche qui les couvrait s'éparpillaient sur lui.

cieux de la raison d'Etat....

Nous ne saurons certe être accusé de sympathies pour M. Emile Zola. Cet écrivain a gravement offensé la morale publique par des romans plus que scabreux. Il a peint avec un pinceau trop réaliste les mœurs d'une société décadente. Au fond il avait peut-être quelques intentions honnêtes. Il voulait — et c'est l'excuse ordinaire des pornographes — inspirer l'horreur du vice par le tableau hideux qu'il en traçait. En cela il se trompait, car la fin ne justifie pas les moyens, et il n'est jamais permis de combattre les scandales par un scandale encore plus grand. C'est quand *Nana* a paru qu'il aura fallu conspuer Zola et non dans les circonstances actuelles. Ses Lettres au président de la République sont des chefs-d'œuvre, dignes assurément du prix Monthyon.

M. Zola va passer, dit-on, prochainement en cour d'assises. Il pourra y apparaître la tête haute, aussi fier que Socrate devant l'aréopage d'Athènes. Quel que soit le verdict du jury parisien, l'opinion publique, ne voit dans les poursuites dirigées contre Zola qu'une machination de l'anti-sémitisme. Or, anti-sémites ou non, nous réclamons tous la lumière et la justice, par conséquent la publication de toutes les pièces, l'abolition du huis-clos et la révision complète du procès Dreyfus. *Ch. Rame*

## CONFÉDÉRATION SUISSE

**Le discours de M. Ruffy.** — Il faut relever quelques passages du beau discours que M. Ruffy, président de la Confédération, a prononcé aux fêtes de l'indépendance à Lausanne :

Aujourd'hui le ciel nous sourit. Notre cher canton de Vaud est un des grands fils et des fils bien-aimés de la mère patrie aux biensfaits de laquelle il a sa toute large part. Lausanne, l'ancienne sujette de Berne, est aujourd'hui la seconde capitale de la Confédération ; jadis nous allions plaider en appel sur les bords de l'Aar ; c'est sur les bords de notre bleu Léman qui siège maintenant la dernière instance pour toute la Confédération et c'est aujourd'hui un enfant du canton de Vaud qui préside à cette suprême magistrature.

Mais ne nous enorgueillissons point de cette situation privilégiée ; voyons plutôt si nous l'avons méritée et cherchons à nous en rendre toujours plus dignes.

Sans doute, dès leur émancipation, les Vaudois payèrent largement leur tribut à la patrie commune. Au Gothard sous Lecourte, à Zurich sous Masséna, les jeunes guerriers lémaniques firent l'admiration des vieilles troupes de l'armée française.

Pendant la période troublée et parfois terrible de la République helvétique, dont on dit tant de mal, non sans quelque raison, mais qui eut au moins ceci de très bon qu'elle affirma pour la première fois la Suisse comme un Etat et non plus comme une association plus ou moins relâchée d'oligarques urbaines et de démocraties rurales, pendant cette période les hommes d'Etat vaudois eurent à supporter les plus lourds fardeaux et les plus graves responsabilités. Leur sagesse et leur prudence facilitèrent plus tard la détente qui intervint en 1803 et leurs efforts auprès de puissants amis évitèrent une réaction trop terrible en 1815.

Puis de mauvais jours paraissent de nouveau : c'est 1838 où l'honneur national est en jeu ; les Vaudois retrouvent leur courage et leur fierté et vont partir pour la frontière ; c'est 1847 qui menace notre patrie dans son existence même. Là pas d'hésitation, le canton de Vaud marchera contre ceux qui se groupent à part vont introduire un dissolvant funeste dans notre organisme suisse.

Enfin 1848 et 1874 il prend sa large part dans la construction et le développement de notre édifice fédéral qu'il défend encore par un vote superbe [en 1894 contre les atteintes qu'on voudrait porter à sa base économique.

Souvenons-nous donc de ces exemples ; sachons poursuivre ce beau rôle. Soyons toujours prêts à offrir notre travail, notre savoir et notre ardeur pour la prospérité de la patrie, notre amour pour son honneur et tout, jusqu'à la vie de notre dernier enfant, pour la liberté et son indépendance.

C'est ainsi que notre cher canton de Vaud continuera à tenir sa belle place dans cette famille helvétique chérie.

Puissent nos deux patries, le canton de Vaud et la Confédération suisse, vivre, grandir et prospérer éternellement l'une par l'autre et l'autre pour l'autre.

À la Confédération suisse et au canton de Vaud, qu'ils vivent !

**Etat ou Compagnie ?** — Le *Novoë Vrémia* du 17 janvier consacre aux compagnies des chemins de fer français un article qu'il résume comme suit :

... Ce coûte au pays rien que l'exploitation parfaitement légale des grandes compagnies de chemins de fer, on peut le voir par le calcul suivant, fait il y a quelques années par un économiste français. Si l'on compare le tarif des chemins de fer de l'Etat en Allemagne avec celui des Compagnies françaises, on constate que le public et le commerce français paient en trop, à ces compagnies une somme annuelle de 340 millions de francs.

paie, à titre gratuit, aux grandes compagnies contribution égale à celle qu'elle a dû de la catastrophe de 1870 ! Telle est la voracité de la ploutocratie française, dont le principal rempart constitue le réseau des chemins de fer, avec lequel sont si étroitement liés l'Etat et le commerce....

Et c'est ce régime d'exploitation par compagnies, qui, toutes proportions gardées, onéreux pour la Suisse que pour la France, l'on prétend conserver chez nous au nom de la sécurité des enfants victimes de ses accès.

(*National S*)

**BERNE.** — Après quatre jours de cour d'assises du Mittelland a condamné l'ex-directeur de l'asile de jeunes filles de Lausanne à cinq ans de prison, aux frais et à des indemnités aux parents des enfants victimes de ses accès.

**SAINT-GALL.** — La compagnie minière de fer de l'Union Suisse recourt au Tribunal fédéral contre le prix de 90 francs établi par le Conseil fédéral pour le rachat de la compagnie, la valeur du réseau serait de 10 millions, respectivement 103 millions.

On réclame dans ce canton, des repas pour les agents de police. Il serait de leur accord de dix à vingt par an au comité du parti ouvrier s'est emparé de la et en fera l'objet d'une motion ou d'une motion au Grand Conseil dans la prochaine session.

**GENÈVE.** — On annonce pour aujourd'hui un numéro du *Réveil de Pippo*, un groupe de jeunes radicaux, avec M. Moriaud comme éditeur responsable.

## CANTON DE FRIBOURG

### Encore une leçon.

On télégraphiait de Lausanne jeudi : Le 19 mars 1897, le Conseil d'Etat de Fribourg avait décidé de rayer du registre des impositions de la ville de Fribourg les immeubles que la faillite de la compagnie de l'Eau et Forêt, et il avait attribué à l'Université les recettes résultant de cette mesure.

Sur le recours du conseil communal de Fribourg, le Tribunal fédéral a annulé cette mesure comme contraire au texte même de la Constitution, de des citoyens.

Il a déclaré l'Etat de Fribourg redevoir l'impôt communal sur les propriétés en cause.

C'est une nouvelle gifle appliquée sur de la Direction des Finances du canton de Fribourg. Il est bon qu'il y ait des Juges à Lausanne pour rappeler le Gouvernement de Fribourg à l'ordre et au respect de la loi.

Après Belfaux, Romont, puis après la cantonale, l'impôt des Eaux et Forêts. Qu'arrivera-t-il à Berne pour rappeler le Gouvernement de Fribourg à l'ordre et au respect de la loi.

Il nous sera facile de répondre au journal de dimanche dernier.

Il nous sera facile de répondre au journal de dimanche dernier.

### On lit dans le *Genevois* :

**Une réponse s. v. p.** — La *Liberté* bourgeoise n'a encore ni rétracté ni expliqué son tarif absurde et injurieux pour la presse de l'Etat, qui prétend concilier des amis de réuni à Bâle sous la présidence d'un grand. Nous la sommes de faire l'un ou l'autre.

**Tramway.** — La Police devrait être érigée à l'égard des charreteries qui conduisent camions dans les rues ou passe le tram-matin, trois chars couverts de gros billets instant interrompu la circulation dans la Lausanne. Pourquoi le gendarme de planton pas obligé les charreteries à prendre la voie du tramway, le tramway devrait marcher jusqu'à 7 heures, qui est le moment du dans presque toutes les familles. L'admin pourra, nous semble-t-il, l'exiger des Forêts malgré l'époque de sécheresse qui trépasser.

**Commerçants allemands.** — Les étudiants partie des professeurs allemands de l'Université de Fribourg ont été mercredi soir par un « comité brillant et nombreux l'anniversaire de l'empereur Guillaume. Un télégramme citations a été adressé à l'empereur. Les n

# LE CONFÉDÉRÉ DE FRIBOURG

Nous avons pris nos renseignements relativement à l'entrefilet de l'*Intelligenzblatt*, auquel nous avons fait allusion dans notre dernier numéro et nous devons déclarer qu'une enquête a été régulièrement faite et que l'affaire est actuellement devant la Chambre d'accusation.

**Conférence.** — La conférence donnée vendredi soir par M. Brunhes, professeur de géographie à l'Université, sous les auspices de la Société des Sciences naturelles, en faveur de l'œuvre des soupes économiques, a eu un grand succès. M. Brunhes, par sa science, autant que par son éloquence a charmé son auditoire et nous espérons avoir le plaisir d'entendre encore cet hiver l'éminent et sympathique conférencier.

Il est à désirer aussi que le public assiste nombreux à ces conférences qui toutes sont très intéressantes et très instructives et données par des professeurs compétents.

**Ecoles militaires.** — Voici quelques détails sur ces écoles pour ce qui concerne plus spécialement le canton de Fribourg :

## I. INFANERIE

### A. Ecoles pour aspirants officiers

Du 20 septembre au 2 novembre, à Colombier.

### B. Ecoles de recrues

1<sup>o</sup> Cadres du 28 mars au 21 mai. Recrues du 5 avril au 21 mai, à Colombier.

2<sup>o</sup> Cadres du 23 mai au 16 juillet. Recrues du 31 mai au 16 juillet, à Colombier.

3<sup>o</sup> Cadres du 25 juillet au 17 septembre. Recrues du 2 août au 17 septembre, à Colombier.

### C. Cours de répétition pour retardataires

*Elite.* — Les hommes encore non instruits avec le fusil mod. 89, du 20 septembre au 7 octobre, à Colombier.

*Laudwehr.* — Les hommes non encore instruits avec le fusil mod. 89, du 20 septembre au 29 septembre, à Colombier.

### D. Ecole de tir pour sous-officiers

Du 25 février au 26 mars, à Colombier.

## ÉCOLES DE TIR DE WALLENSTADT

a) Pour officiers d'état major, du 27 juin au 6 juillet. Pour les retardataires de l'élite appartenant au premier corps d'armée, du 21 juin au 7 juillet.

b) Pour officiers nouvellement nommés :

*Ecole N° 1.* — Pour officiers de langue française, du 9 mars au 7 avril.

Retardataires de l'élite du premier corps d'armée, du 22 mars au 7 avril.

*Ecole N° 4.* — Pour officiers de langue française, du 27 juillet au 25 août.

Retardataires de l'élite du premier corps d'armée du 9 août au 25 août.

## II. CAVALERIE

### A. Ecoles pour aspirants-officiers

Du 2 octobre au 2 décembre, à Berne.

### B. Ecoles de recrues

I. — Pour les recrues des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg (recrues de langue française), Berne (Jura) et Tessin, du 8 janvier au 31 mars, à Aarau.

II. — Pour les recrues des cantons de Fribourg (recrues de langue allemande) et Berne (recrues de langue allemande), du 2 juillet au 22 septembre, à Berne.

## III. ARTILLERIE

### A. Ecoles pour aspirants-officiers

I<sup>o</sup> section. — Pour l'artillerie de campagne et II<sup>o</sup> section. — Pour l'artillerie de campagne et de position et pour le train d'armée, du 29 août au 1<sup>o</sup> novembre, à Zurich.

### B. Ecoles pour sous-officiers

1. Pour l'artillerie de campagne et de position et le train d'armée, du 4 février au 12 mars, à Thonon.

2. Pour l'artillerie de campagne et de position et le train d'armée, du 16 juillet au 21 août, à Thonon.

### C. Ecoles de recrues

Pour les recrues du premier corps d'armée, batteries N° 9 (Fribourg), N° 10 et 11 (Neuchâtel), N° (Berne) du 1<sup>o</sup> juillet au 26 août, à Bière.

**Vol.** — Des voleurs se sont introduits dans la cave de M. le prof. Giraud, à Miséricorde, et y ont enlevé environ quatre-vingts bouteilles de vin, bordeaux, bourgogne, et même champagne.

Pas difficile, ces messieurs !

On croit être sur la trace des voleurs.

**Banque populaire de la Gruyère.** — Cet établissement est en pleine prospérité. Avec un capital de 500,000 francs, il a une réserve statuaire de 100,000 francs et une réserve spéciale de 8000 francs. Le Comité d'administration propose aux actionnaires un dividende de 5½% ou de 11 francs par action de fr. 200. C'est un beau résultat.

ceci établissement a produit un bénéfice à repartir de fr. 39 328,44. Le comité de direction propose de répartir ce bénéfice comme suit :

A la réserve statutaire, fr. 6000  
A » » éventuelle, » 3000  
Aux administrateurs adjoints, tantièmes, francs 2521,45.

Aux actionnaires, dividende 6% soit fr. 30 par action, fr. 30,000.

Amortissement au compte matériel et mobilier, fr. 500.

Report à compte nouveau, fr. 17 306,89.

Le conseil d'administration a ratifié ces propositions, qui se sont soumises à l'assemblée des actionnaires le 31 janvier, à 2 h. b.

**Fièvre aphthée.** — Un nouveau cas de fièvre aphthée vient d'être constaté dans la Veveyse, à Bossonens, où une étable renferme 2 vaches 1 génisse et 1 chèvre est infectée. La cause de la contagion n'a pas encore pu être établie. Par mesure de police, les étables de la commune de Bossonens sont séquestrées et la circulation du bétail ainsi que des chiens est interdite.

**Primes.** — Les pompes qui ont reçu une prime pour être arrivées les premières sur les lieux d'incendie, dans le district de la Glâne, pendant l'année 1897 sont celles de : Montet (Glâne), Villarsviriaux, Villaranon, Lieffrens, Les Glânes, La Neirigue deux, Le Saulgy, Grandvaz, Torny-le-Grand et Marnens.

**Conférence.** — La société broyarde d'agriculture fera donner dimanche à l'école de Cugy, à 2 heures, une conférence sur la *formation d'un syndicat d'élevage dans la contrée*, par M. Berset, expert agronome.

Les agriculteurs des villages voisins sont priés d'y assister.

*Le Comité*

**École secondaire des Jeunes Filles.** — Nous aurons mercredi, 2 février, à 4 heures, la représentation annuelle de l'École secondaire des Jeunes Filles, à la salle de la Grenette. Le programme annonce toute une série d'attractions sous le titre général de *Spectacle coupé*. — Bon succès !

Mardi 1<sup>er</sup> février à 8 heures du soir au local, conférence donnée par M<sup>me</sup> Aida de Romain.

Tous les membres de la Société sont priés d'y assister.

**Théâtre de Fribourg.** — Dimanche 30 janvier 1897. *L'Aventurière*. Comédie en 4 actes, d'Emile Augier. *L'Abbé Constantin*. Comédie en 3 actes, tirée du roman de L. Halévy.

Réunir deux chefs d'œuvre dans une même soirée, composer un spectacle de la valeur que nous annonçons ci-dessus, devait tenir une artiste telle que Mme Lina Munte, qui a compris par ce temps de tournées à outrance, il serait intéressant de donner au public l'occasion de passer une soirée qui réunirait le côté artistique à la partie gaieté et honnêteté. Nous nous souvenons des belles soirées du *Chemineau*, *La Dame aux Camélias*, etc., et dans lesquelles Mme Lina Munte incarnait avec un si grand talent les héroïnes de ces chefs-d'œuvre, nous la verrons demain dans *L'Aventurière*, un de ses meilleurs rôles.

Mme Lina Munte a tenu à s'entourer d'artistes connus et aimés du public; nous avons sous les yeux la composition de sa troupe, MM. Montlouis, Alouby, Dalbert, Mme Bréal nous sont une garantie que cette soirée sera, sous tous les rapports, une des plus belle de la saison.

## SEMAINE ANECDOTIQUE (Lettre parisienne).

Scandale à la Chambre. — La boxe et la savate parlementaires. — Une erreur judiciaire joyeuse. — Martyr de sa consigne. — Le chêne de Waterloo. — Les caudeaux de la République française. — Yvette Guilbert à la Bibliothèque nationale.

Si nous laissons aller à suivre de très près l'actualité, nous ne devrions parler cette semaine que des injures que les députés se débâtent entre eux et des coups de poings qu'ils s'entre-débâtent. Mais nous serions forcément obligés de prendre parti pour les uns ou pour les autres, peut-être même, pour être juste, devrions-nous donner tort à tous le monde; aussi laissons-nous la politique, ses boxes et ses séances de chaussons pour parler nous aussi d'une erreur judiciaire qui nous est révélée par M. Jules Claretie à propos des manifestations de ces jours-ci.

Il paraît qu'à Nantey un brave homme a été arrêté « parce qu'il gueulait (sic) plus fort que les autres ». C'est le texte même de la dépêche. Or, au poste de police, on s'aperçut que le pauvre diable était sourd-muet !

Voilà qui montre que la classique et légendaire aventure du sourd-muet cofré pour avoir crié : « Vive l'empereur ! » pourrait bien n'être pas

Le sourd-muet de Nancy a été naturellement acquitté. Aquitté aussi le soldat qui, étant de garde, a tué d'un coup de fusil un caporal qui en faisant sa ronde refusait de donner le mot d'ordre.

Le défenseur, au cours de sa plaidoirie, a conté cette anecdote qui prouve que, sur les bords de la Néva, le respect de la consigne peut être poussé, par une sentinelle, jusqu'au mépris de sa propre vie : Un cosaque était de faction dans un corridor du palais impérial lorsque se déclara un incendie. Il ne broncha pas, bien que les flammes viennent jusqu'à lui. Tout à coup passa un pope qui fuyaient devant le feu.

— Petit père ! s'écria le cosaque, donne-moi ta bénédiction.

Le pope s'arrêta une seconde :

— Sauve-toi, malheureux ! s'écria-t-il.

— Ma consigne me le défend, répondit le cosaque ; donne moi ta bénédiction !

L'héroïque soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

\* \*

Parmi d'autres légendes d'un genre différent il en est une qui disparaît ; c'est celle du chêne de Waterloo qui vient de mourir ; il s'agit du fameux chêne de Waterloo contre lequel le duc de Wellington se tint adossé durant la célèbre journée où sombra la fortune de Napoléon. Après la bataille, un anglais l'acheta 40 francs, le fit scier au pied, le fit transporter à Londres où il s'en servit pour fabriquer des tabatières et gagna plus de 200,000 francs en une seule année. Il faut ajouter qu'on prétend que, lorsque le vrai bois fut épousé, l'anglais malin et ne voulant mécontenter personne y substitua les planches d'un chantier voisin, et on acheta les tabatières en bois de chêne de Waterloo tout de même. Il n'y a que la foi qui sauve.

Mais les racines avait poussé autour du tronc scié, et un autre arbre avait grandi ; c'est ce chêne-là qui vient de disparaître.

\* \*

Les souverains eux offrent des tabatières, mais elles ne sont pas en chêne, fût-ce en chêne de Waterloo.

La République française offre elle aussi des cadeaux ; ainsi le ministère des affaires étrangères dispose tous les ans d'un crédit de 35,000 francs, affecté aux « présents diplomatiques ». Ces présents ne doivent pas être confondus avec ceux que le chef de l'Etat ou le gouvernement français puissent dans les manufactures de Sèvres ou des Gobelins pour les offrir à des souverains étrangers, comme cela s'est fait récemment pour l'empereur et l'impératrice de Russie. Il s'agit de présents plus modestes, dont la plupart consistent en décorations de la Légion d'honneur ou en médailles commémoratives.

Nous avons pu nous procurer précisément l'emploi détaillé du crédit pour l'année dernière. Sur 33,000 francs dépensés à titre de présents diplomatiques, 18,000 ont été affectés à des décorations de la Légion d'honneur, et près de 3,000 à des médailles.

Les palmes académiques ne figurent que pour 400 francs environ. Par contre, nous relevons 1,500 francs dépensés en montres, 500 francs pour des lampes et 136 fr. 50 pour une « horloge ». Près de 1,200 francs ont été dépensés en pièces mécaniques, 1,700 francs en armes à feu, 400 en photographies.

On se demande quels ont pu être les destinataires de cette horloge ou de ces pièces mécaniques. Ce sont sans doute de petits roitelets nègres d'Afrique ou d'ailleurs, avec lesquels on a conclu des traités de protectorat pour l'extension de notre puissance coloniale.

\* \*

Il y aurait là de jolis sujets de romances qui pourraient dispenser Yvette Guilbert d'aller fouiller les poussières de la Bibliothèque Nationale, y cherchant des vieilles chansons. L'autre jour, elle demanda à un des conservateurs un vieux Recueil, et la petite conversation suivante s'engagea :

— Mais, Madame, ce volume est dans l'Enfer.

— Fort bien ! l'Enfer ne me fait pas peur.

— Mais je ne puis vous y laisser pénétrer sans permission préalable...

Mme Yvette, qui n'est pas accoutumée à ce qu'on lui résiste, crut devoir montrer son impatience.

— Voyons, cher Monsieur, vous n'ignorez pas qui je suis, et que ce n'est pas une curiosité banale qui m'amène ici, mais le souci de mon art.

Le bibliothécaire résista :

— Adressez-vous à M. Delisle. Il sera ravi de faire votre connaissance.

Mme Yvette se transporta chez l'administrateur et lui exposa son cas. Et l'administrateur donna l'autorisation. Mme Yvette alla dans l'Enfer. C'est-à-dire qu'elle s'assit à la table où on communiquait les ouvrages licencieux. Lorsqu'elle en sortit, elle revint vers le bureau :

— Comment ! dit-elle étonnée, ce sont là les livres que vous n'osez montrer au public ! Mais ce que je chante, tous les soirs, est dix fois plus polisson !

Pierre PATIENT.

## SURPRISE AGRÉABLE D'UN REPO

### Photographié sans le savoir

Nous lisons dans le *Journal de Genève*. L'aventure qui m'arrive est au moins singulière. Je viens d'être photographié sans le savoir, puis qu'en être flatté des conséquences qui en entrent, car mon image sera désormais unie à un homme célèbre, un artiste. C'est une conversation que je viens d'avoir avec mon masque a été produite pour toujours.

J'étais envoyé par mon journal auprès d'un photographe bien connu, M. Pierre Petit, à Paris, pour lui demander des explications sujet d'une lettre par lui écrite. Cette lettre tenait des révélations importantes, qu'il me au plus tôt constater ce qui s'était passé.

Depuis quatre années, M. Pierre Petit, toujours sur la brèche, sentait ses forces nuer. Le zèle qu'il apportait à faire prospérer perfectionner son art, s'affaiblissait sensiblement il se sentait malade. Une bronchite chronique fit cette année du retour de la mauvaise pour lui enlever force et courage. Des pes de l'estomac, des étouffements provoqués ce par l'ennui d'un mal qui le minait, compliquaient la situation. En outre, des diarrhées avaient établi leur siège dans le

calculus des et le retenaient éloigné du laboratoire épura tous les des connus qui procureraient qu'agrement moment.

Un jour, M. Petit reçut une chure qui attira l'attention par son caractère artistique. Il lui vint un soudain espoir de régénération. brochure citait des exemples surprenants de sons obtenus par l'emploi des Pilules Pink personnes pâles du docteur Williams. Il n'a pas une minute et commence aussitôt l'essai médicamenteux. Quelques jours à peine, un soulagement extraordinaire survint sur tout son organisme, la bronchite disparaît à peu, les pesantesur d'estomac n'existaient plus, les douleurs s'en allaient comme par enchantement. Après avoir pris quelques boîtes, M. Pierre était complètement rétabli. Dans un élan spontané de reconnaissance, il écrivit ces quelques lignes à M. Gablin.

« Puisque vous publiez des lettres qui viennent de vous écrire, je vous remercie et vous félicite sur les résultats obtenus par les Pilules Pink, je tiens à mon tour à venir vous affirmer que, souffrant tous les ans aux premiers froids, de bronchite, étonnements et conflements d'estomac, vos Pilules Pink m'ont débarrassé en temps de souffrances si pénibles. Grâce à j'espère encore pouvoir opérer moi-même de longues années. Merci encore et toujours. PIERRE PETIT »

M. Pierre Petit m'a longuement expliqué maladie et comment il fut guéri, ce dont j'émerveillé et ravi.

Et pendant ce temps, son fils surprisait l'oeil de peinte sur le visage en photographie et photographe et intervieweur.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink tiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie, lumbago, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. sont un régénérateur du sang et un tonique. Elles redonnent de belles couleurs aux pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies par le surmenage physique et mental les excès. En vente chez tous les pharmaciens ou peut se les procurer au dépôt de Suisse, MM. P. Doy et F. Cartier, droguier Genève, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 boîtes, franco contre mandat-poste.

## A l'Imprimerie Delaspre & Fils

### ENVELOPPES COMMERCIALES

avec impressions d'en-têtes.

en tous genres et tous formats

Plus de 100,000 en magasin

depuis fr. 4. le moins

## Mises des vins des Faverges, Ogoz et Epesses

Les mises des vins des vignobles des Faverges, d'Ogoz et d'Epesses auront lieu mercredi 16 février et commenceront à 10 heures du matin, aux Faverges.

### DÉSIGNATION DES VASES

CAVE DES FAVERGES	CAVE D'OGOZ
Vase N° 5, 4,800 litres vin blanc	Vase N° 3, 6,600 litres vin blanc
9, 5,800	5, 3,100
13, 3,500	6, 3,400
15, 3,700	7, 5,400
17, 3,000	8, 2,100
18, 2,500	9, 2,200
19, 1,900	10, 3,600
20, 1,950	vin rouge
21, 2,100	vin trouble
23, 1,450	lies
1,700	vin rouge
190	Hermitage
400	vin trouble
1,150	lies

L'administrateur des vignes et domaines :

C. NIQUILLE.

47

## Cigares PERREARD

Vevey — St Félix — Flora

48

En vente dans les magasins de Fribourg

## Ecole vétérinaire de Berne

L'ouverture du semestre d'été est fixée au 18 avril prochain. Les jeunes gens qui ont l'intention de suivre les cours de cet établissement sont invités à s'annoncer à M. le directeur BERDEZ, d'ici au 1<sup>er</sup> avril prochain, et à joindre à leur demande écrite un acte de bonnes mœurs et leurs certificats d'études. Les examens de maturité auront lieu les 15 et 16 avril, à 8 heures du matin, à l'Ecole vétérinaire de Berne.

Berne, en janvier 1898.

49

Direction de l'Instruction publique.

## AVIS

Le soussigné, pharmacien diplômé, annonce à l'honorables clientèle de la ville et de la campagne qu'il a repris pour son compte, dès maintenant,

### la Pharmacie Pittet.

Le local de la pharmacie sera, dès aujourd'hui,

rue de la Préfecture, 194.

Fribourg. le 30 janvier 1898.

L. Chapuis, pharmacien.

54

## THÉÂTRE DE FRIBOURG

Bureaux à 8 heures. Rideau à 8 1/2 heures.

**Dimanche 30 janvier 1898**

Une seule représentation des deux plus grands succès contemporains

## L'Aventurière

Comédie en 4 actes, d'Emile Augier, de l'Académie française, Mme Lina MUNTE jouera le rôle de Dona Clorinde.

## L'abbé Constantin

Comédie en 3 actes, de MM. H. Crémieux et P. Déconcelles tirée du Roman de Ludovic Halévy.

Mme Lina MUNTE jouera le rôle de Madame Scott.

### PRIX DES PLACES

Loges de face, fr. 5. — Loges de côté, fr. 3.50. — Parterre numéroté, fr. 2.50.

Parterre, fr. 1.50. — Galeries, fr. 1.—

LOCATION CHEZ MADAME CUDRÉ

46

Service du Tramways à la sortie.

## On offre à vendre, à Fribourg,

pour cause de partage, un immeuble comprenant

## Café-Brasserie

... le tout bien situé

51

## Grands vins de Champagne



Représentant pour la Suisse :

Ant. DUCREST

9 Rue du Temple, 233. 3

Ch<sup>es</sup> Kruis & C<sup>°</sup> à Avize (Epernay).

## ÉTUDE DE NOTAIRE

Jules RÄEMY, notaire cantonné dans le district de la Sarine, a ouvert son Etude, Maison de Ville, à Fribourg.

### On cherche à louer pour le 25 juillet

2 ou 3 chambres attenantes pouvant servir de bureaux.

Le 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble bien situé pourrait aussi convenir. S'adresser à H. 420 F. à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

## MISE AU CONCOURS

La peinture des poutrelles et sommiers en fer laminé de l'Hôtel des Postes à Fribourg est mise au concours. Les avantages et formulaires de soumission sont déposés auprès de la Direction soussignée (Palais fédéral, pavillon ouest, bureau N° 127), où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à l'administration soussignée enveloppe fermée et affranchie portant la suscription : « offre pour l'Hôtel des Postes, Fribourg », d'ici au 5 février prochain inclusivement.

Berne, le 28 janvier 1898.

La Direction des travaux publics de la Confédération.

## LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la Vie

### CARANTINES :

Capital social . . . . .	Fr. 40.000.000.—
dont 4 millions versés	
Réserve . . . . .	33.338.772.—
Assurances réglées depuis la fondation . . . . .	47.408.534.

Rentes viagères immédiates sur une et sur deux têtes.

Rentes différées avec remboursement de 95 % des versements effectués en cas de décès du rentier avant l'âge fixé dans la police.

### TARIFS AVANTAGEUX

dans tous les genres d'assurances. Conditions les plus libérales.

### S'ADRESSER A

M. Léon Daler, banquier à Fribourg, et à MM. les agents de la Baloise dans le canton.

## ÉMIGRATION

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que le Haut Commissariat fédéral vient de confirmer sa nomination comme sous-agent de l'agence

## Zwilchenbart

Société Anonyme Suisse pour l'Emigration, à Bâle.

Pour tous renseignements et contrats de passage aux meilleures conditions pour l'Amérique, l'Algérie, l'Australie et tous les transatlantiques, s'adresser à

### Albert PAULY

4, rue du Midi (rez-de-chaussée), LAUSANNE.

### CIGARES

200 Rio-Grande, fr. 2,45 200 Flora-

Brésil, fr. 3,10. — 200 Rose des Alpes,

extra-fins, fr. 3,45. — 125 véritables

Brisagos, fr. 3,10. — 100 Régals de 5

c., fr. 2,35. — 100 Maduros de 7

c., fr. 2,95. — 100 Palma Havana fins,

fr. 3,55. — 100 Sumatra, de 10 c.,

fr. 4,60. — 100 Seldens Manilla de 12

c., fr. 5,26. — A chaque envoi une jolie prime gratuite.

50 J. Winiger, Boswil (Arg.)

Spécialités renommées J. KLAU

Fabriquées LE LOCLE (Suisse) MORTEAU (France)

CACAO SOLUBLE J. KLAU

CHOCOLAT J. KLAU

Extra fondant J. KLAU

Caramel mou J. KLAU

a la Crème J. KLAU

Caramels fourrés J. KLAU

et acidulés J. KLAU

Gaufrettes aux fruits J. KLAU

Pâté Pectorale fortifiante J. KLAU

### PAPIER WLINSI

#### REMÈDE SOUVERAIN

pour la guérison rapide des irritations de poitrine, des rhumes, maux de gorge, rhumatismes, douleurs. Exiger le nom

Wlinsi, Paris, 31, rue de Seine. 45

### Tabac à fumer

10 kil. américain, coupé, fr. 4,10 et 4,90.

— 10 kil. qualité fine, 6,80 et 7,60.

— 10 kil. qualité extrafine 8,90 et 10,60.

— 100 paquets tabac à cigarette, 4,60.

Pipe à tabac de valeur, gratis. 52



# LE CONFEDERÉ

## DE FRIBOURG

### JOURNAL DÉMOCRATIQUE SUISSE

Paraissant le Mercredi et le Dimanche.

RECLAMES : . . . 50

HAASENSTEIN & VOGLER

Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

FRIBOURG.

Maisons  
dans les principales villes  
de la Suisse et de l'étranger

abonnés  
ueil à la  
eur sera

1898.

tel étant  
ait laissé  
fus pour-  
t mort,  
t fait des  
moins gê-  
e le com-  
l'un ané-  
entendu  
Dreyfus.  
a adopté,  
l'uman-  
cheucher,  
er immé-  
et exprimé  
des lan-  
eusement  
ibre. Le  
ips deux  
dant que  
e langue  
établis-  
gulier, de  
a réalisas-

Correspon-  
diz-Kiosk  
u prince  
e gouver-  
succès.  
mination  
s ce sens  
e n'a pas  
continué  
ditature.

rg.

ugeois ne  
chemins  
a la rien  
ne assez  
ura-Sim-

ré

CURÉ

tit animal  
ouette qui  
ion et des  
ends parler  
st aujour-  
envis de  
a retrouvé  
me réserv-  
er, et que  
éateur.  
Blanche se  
qu'ils se  
d'un fétu,  
I. de Con-  
et auquel  
irde, cette  
e manger  
vous me  
nsi tourné  
je pourrai  
ce que je  
ur radieux,

plan pour s'efforcer de la garder et pour conserver, au moins sur le réseau fribourgeois, leur influence ; cela fait si bien au ciel de la politique scientifique de M. Théraulaz de nommer des chefs de gare et des hommes d'équipe.

Le pays le plus centralisé de l'Europe et du monde, ce canton de Fribourg qui compte plus de 2,400 fonctionnaires nommés par le Gouvernement (1 électeur sur 10), crie à la centralisation fédérale et la dénonce comme un malheur public, alors qu'il s'agit précisément de rendre leur indépendance à quelques milliers de cheminots. Nous mettons la *Liberté* au défi de nous citer de la part de l'administration fédérale un cas de pression politique ou de violence électorale ; nous la mettons au défi de nous citer dans toute la Suisse un employé révoqué par le Conseil fédéral à cause de ses idées politiques.

Tandis qu'on sait comment chez nous le régime têpelet, que dirige M. Python, a promené le balai de Chiètres à Montbovon. Tout fonctionnaire qui ne courbe pas l'échine, tout instituteur qui a une velléité d'indépendance, est impitoyablement révoqué. Le vent est au favoritisme, on nomme des notaires contre la loi, des contrôleurs qui sont la risée de la population ; dans le Lac il faut des serviteurs et les hommes du pays sont soumis au régime des vaudois avant le 24 janvier 1798 ; dans la Gruyère tout ploie devant les appétits de quelques sectaires.

Et ce sont les magistrats qui ont inauguré dans le pays de Fribourg ce gouvernement « excellent » qui parle d'autoritarisme de la part du Conseil fédéral et qui combat le Rachat des chemins de fer parce qu'il ne faut pas que la Confédération dispose des emplois qui sont aujourd'hui entre les mains des Compagnies.

La loi fédérale du 15 octobre 1897 ne prescrit-elle pas que presque tous les employés, notamment ceux de la traction, du service des trains, du service d'expédition, des magasins et des ateliers, seront nommés par les Directions d'arrondissement ? Il n'y aura de changé que ces directions d'arron-

— non il pleuvait à torrents, mais n'importe ! — un jour, dis-je, M. de Kerveloch est arrivé ici, conduit par un ami de mon oncle. Et en le voyant entrer, j'ai deviné qu'il avait une idée derrière la tête, deviné aussi qu'il plairait Blanche, car il a toutes les qualités qu'elle rêvait dans son mari. M. de Kerveloch l'a regardée en homme qui sait apprécier la beauté, et, quelques jours après, il sollicitait l'honneur de l'épouser, comme disent mon oncle et l'étiquette.

« Junon est sorti de sa nonchalance habituelle pour déclarer avec chaleur que jamais beau chevalier ne lui avait autant plu et qu'elle refusait décidément M. de Conprat.

« Voilà, mon cher curé ! C'est clair, simple, limpide, et depuis ce temps, je rêve aux étoiles comme par le passé ; je mets la braise sur le cou de mon imagination, je la laisse trotter, trotter jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus courir, et je danse dans ma chambre quand je suis toute seule. Ah ! mon cher curé, je ne sais pourquoi je vous aime aujourd'hui dix fois plus qu'à l'ordinaire. Votre excellente figure me paraît plus riant que jamais, votre affection plus touchante, plus aimable, vos beaux cheveux blancs plus charmants.

« Ce matin, j'ai regardé les bois sans feuilles, qui me paraissaient frais et verts, le ciel gris, qui me semblait tout bleu et, soudainement, je me suis réconciliée avec l'imagination. Je me repétrit toute ma vie de l'avoir traitée si vilainement l'autre jour. C'est une fée, mon cher curé, une fée remplie de charmes, de puissance, de poésie, qui, en touchant les choses les plus laides de la baguette magique, les pare de sa propre beauté.

dissements qui seront nommés par le Conseil fédéral au lieu de l'être par les délégués des cantons et de la finance de Genève, de Francfort ou de Berlin.

Or, nous savons assez par l'expérience que les Directions des Postes, des Télégraphes, des Théâtres, des Douanes et des Régies fédérales, ne font pas de politique et qu'elles occupent des employés de toutes les opinions politiques sans jamais les entraîner en quoi que ce soit dans leurs idées, ne leur demandant que de remplir leur devoir. N'en sera-t-il pas de même dans les Chemins de fer et peut-on dire, dans le canton de Fribourg en particulier, qu'il en est de même au sein des administrations cantonales ?

Aussi pensons-nous que tout électeur indépendant et digne de ce nom y regardera à deux fois avant de laisser, pour un avenir dont la durée inconnue sera longue d'au moins une génération, les 25,000 cheminots à la disposition des influences cantonales au sein des Conseils particuliers des Compagnies.

Exammons maintenant un autre point de vue et constatons une fois de plus que nos ultramontains ont deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit de la Confédération et des cantons.

Pour la Confédération il ne faut pas d'étatisme, il ne lui faut pas de Banque d'Etat, pas de nationalisation des chemins de fer, pas de monopole. Mais s'agit-il de Fribourg, alors l'étatisme seul peut faire le bonheur du peuple ; ici il faut la Banque d'Etat, les Eaux cantonales, les bibliothèques cantonales, jusqu'au magasin cantonal des fromages.

Vérité au pays de la Sarine, mensonge au-delà de la Singine, telle est la logique scientifique de nos gouvernementaux fribourgeois. Ce qui est bon, ce qui est parfait à Fribourg, devient mauvais, dangereux, exécable, à Berne ! Tant il est indiscutable que les principes ne sont rien pour les hommes dirigeants du canton de Fribourg et qu'ils ne cherchent qu'une chose — l'intérêt politique de leur parti.

N'est-il pas singulier de voir le parti gouvernemental fribourgeois ne jurer que par M.

« Que le petit animal est donc changeant ! Je n'en reviens pas. A quoi tiennent l'espérance, la joie ? A quoi sort de se désoler, quand les choses s'arrangent si bien sans qu'on s'en mêle ? Mais pourquoi suis-je si gai quand rien n'est encore décidé pour mon avenir, et quand je réfléchis qu'il n'est pas possible d'aimer deux fois dans le cours de son existence ? Quel chaos, mon curé ! Il n'y a que des mystères en ce monde, et l'âme est un abîme insoudable. Je crois que quelqu'un, je ne sais où, a déjà émis cette pensée, peut-être même l'a-j-e-je-là plus tard qu'hier, mais l'étais bien capable d'en dire autant.

« Cependant, quand mon agitation s'apaise, mes idées joyeuses sont saisies d'une panique irrésistible ; elles se sauvent, s'envolent, disparaissent, sans que souvent je puisse les rattraper. Car enfin l'amour, Monsieur le curé, l'aime ! Le vilain mot, appliqué comme je l'applique en ce moment !

« Vous m'avez dit qu'il n'était pas rare d'être amoureux deux fois dans sa vie, mon curé ; mais en êtes-vous sûr ? Êtes-vous bien convaincu ? L'amour attire l'amour, dit-on, s'il savait mon secret, peut-être m'aimera-t-il ? Vous qui êtes un homme de sens, Monsieur le curé, ne trouvez-vous pas que les convenances sont idiotes ? Il suffirait probablement d'un aveu de ma part pour faire le bonheur de toute ma vie, et voilà que les lois, inventées par quelque esprit sans jugement, m'empêchent de suivre mon penchant, de révéler mes pensées secrètes, d'apprendre mon amour à celui que j'aime ! A vrai dire, je ne sais quoi, au fond du cœur, m'obligerait également à garder le silence et.... quand je vous disais que l'amour est un abîme insoudable ! Mon cher curé, je vois une pro-

Numaz Droz qu'il ne pouvait assez invectiver lors de la campagne du Beutenzug ?

Quand à nous, qui respectons l'opinion de M. Droz, mais qui ne pouvons l'adopter aujourd'hui, il nous sera permis d'avoir autant de confiance dans les les données financières et techniques d'hommes comme MM. Zemp et Welti, Cramer-Frei ou Weissenbach.

Nous nous réjouissons de voir dans cette campagne du Rachat les démocrates vaudois, les radicaux genevois et neuchâtelois, sauf de rares exceptions, se réunir à nos Confédérés de la Suisse allemande, sans pour autant sacrifier leurs idées fédéralistes et trahir les intérêts de leurs cantons. C'est qu'à la différence des gouvernementaux fribourgeois ils envisagent avant tout le bien et la prospérité de la Patrie suisse.

Autrefois on disait de nos hommes d'Etat : Américains à Berne et Jésuites à Fribourg. Aujourd'hui ils ont changé leur étiquette et ils se proclament ; Etatistes à Fribourg, particularistes à Berne et Jésuites partout.

Qui donc les prendrait ausiérieux ?

#### La question Dreyfus au point de vue international et humanitaire.

La Liberté (je ne parle pas ici d'un personnage allégorique que tous les suisses vénèrent, mais du vil pamphlet qui s'imprime sous ce nom à Fribourg) critique l'attitude des médecins vaudois et de la grande majorité de la presse suisse, qui, s'occupant de l'affaire Dreyfus, se mêlent, dit-elle, d'une chose qui ne les regarde point. Il nous serait facile de retourner l'argument. Nous pourrions nous demander, par exemple, de quel droit certains rédacteurs étrangers à notre pays, à ses traditions et à ses mœurs interviennent dans nos affaires cantonales ou fédérales et se permettent d'injurier la Ville qui les héberge et où ils ont trouvé asile.... Mais laissons le terrain des basses personnalités et considérons les choses de plus haut....

A nos yeux, il est évident que la question Dreyfus est entrée dans une phase internationale, je dirai presque humanitaire. A Berne comme à Berlin, à Rome comme à Vienne, en Norvège comme en Suisse, on s'en occupe. On commente partout les incidents auxquels ce procès a donné lieu et les flagrantes iniquités qui imprimeront une éternelle flétrissure à la France. Depuis l'Empe-

cession d'idées noires qui s'avancent vers moi. Mon Dieu, que l'homme est mal équilibré !

« Sans doute, les circonstances modifient les idées. Mon oncle va jusqu'à prétendre que les imbéciles seuls ne changent jamais d'avis ; mais en est-il du cœur comme de la tête.

« Eclairez-moi, mon vieux curé. »

Quand un projet était décidé, M. de Pavol n'aimait point tergiverser pour l'exécuter. Partant de ce principe, il décida que le mariage de Blanche aurait lieu le 15 janvier.

La déception avait été rude pour lui ; mais il eut d'autant moins l'idée de contrarier sa fille qu'il connaîtait mon amour, qu'il était franc, loyal, sensé et incapable de s'entêter dans un rêve, lorsque le bonheur de sa nièce était en jeu.

Quant à Paul, il supporta son malheur avec un grand courage. Ainsi que la petite créature qui l'aimait si tendrement sans qu'il s'en doutât, il n'éprouvait pas la moindre velléité de passion farouche. Je certifie qu'il n'eut jamais l'idée d'empêcher son rival ou de lui couper galamment la gorge dans quel que coin de bois solitaire et poétique.

Lorsqu'il sut ses espérances anéanties, il vint nous voir avec le commandant. Il tendit la main à Blanche en lui disant d'un ton franc et naturel :

« Ma cousine, je ne désire que votre bonheur, et j'espére que nous resterons bons amis. »

Mais cette façon d'agir en héros de comédie ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup de chagrin. Ses visites au Pavol devinrent très rares ; quand je le voyais, je le trouvais changé moralement et physiquement.



## LE CONFÉDÉRÉ DE FRIBOURG

eignements relativement  
blatt, auquel nous avons  
lernier numéro et nous  
uête a été régulièrement  
actuellement devant la

onférence donnée ven-  
es, professeur de géo-  
ous les auspices de la  
urelles, en faveur de  
iques, a eu un grand  
sa science, autant que  
son auditio et nous  
d'entendre encore cet  
ique conférencier.

que le public assiste  
s qui toutes sont très  
tives et données par des

Voici quelques détails  
concerné plus spéciale-  
z:

TERIE  
uirants officiers  
ovembre, à Colombier.  
recrues  
21 mai. Recrues du 5  
er.

16 juillet. Recrues du  
ombier.

au 17 septembre. Re-  
ptembre, à Colombier.  
pour retardataires  
ncore non instruits avec  
tembre au 7 octobre, a

ies non encore instruits  
20 septembre au 29

ir sous-officiers  
s, à Colombier.

WALLENSTADT  
major, du 27 juin au  
taires de l'élite appar-  
rmée, du 21 juin au 7

uent nommés :  
ficiers de langue fran-

du premier corps d'ar-

iciers de langue fran-

premier corps d'armée

ERIE  
irants-officiers  
bre, à Berne.  
recrues

es cantons de Genève,  
Fribourg (recrues de  
ura) et Tessin, du 8

es cantons de Fribourg  
de) et Berne (recrues  
2 juillet au 22 sep-

ERIE  
rants officiers  
illerie de campagne et  
illerie de campagne et  
d'armée, du 29 août

sous-officiers  
npagne et de position  
février au 12 mars. à

npagne et de position  
juillet au 21 août, à

recrues  
erier corps d'armée,  
os 10 et 11 (Neu-  
juillet au 26 août, à

ont introduits dans la  
d, à Miséricorde, et y  
ngs bouteilles de vin,  
me champagne.

des voleurs.

la Gruyère. — Cet  
prosperité. Avec un  
a une réserve sta-

cet établissement a produit un bénéfice à repartir de fr. 59 328,44. Le comité de direction propose de répartir ce bénéfice comme suit :

A la réserve statutaire, fr. 6000  
A », éventuelle, » 3000  
Aux administrateurs adjoints, tantièmes, francs 2521,45.

Aux actionnaires, dividende 6 % soit fr. 30 par action, fr. 30,000.

Amortissement au compte matériel et mobilier, fr. 300.

Report à compte nouveau, fr. 17 306,89.

Le conseil d'administration a ratifié ces propositions, qui se sont soumises à l'assemblée des actionnaires le 31 janvier, à 2 h. du jour.

**Fièvre aphteuse.** — Un nouveau cas de fièvre aphteuse vient d'être constaté dans la Veveyse, à Bossonens, où une étable renferme 2 vaches 1 génisse et 1 chèvre est infectée. La cause de la contagion n'a pas encore pu être établie. Par mesure de police, les étables de la commune de Bossonens sont séquestrées et la circulation du bétail ainsi que des chiens est interdite.

**Primes.** — Les pompes qui ont reçu une prime pour être arrivées les premières sur les lieux d'incendie, dans le district de la Glâne, pendant l'année 1897 sont celles de : Montet (Glâne), Villarsviriaux, Villaranon, Lieffrens, Les Glânes, La Neirigue deux, Le Saulgy, Grand-sivaz, Torny-le-Grand et Mannens.

**Conférence.** — La société broyarde d'agriculture fera donner dimanche à l'école de Cugy, à 2 heures, une conférence sur la formation d'un syndicat d'élevage dans la contrée, par M. Berset, expert agronome.

Les agriculteurs des villages voisins sont priés d'y assister nombreux. *Le Comité*

**École secondaire des Jeunes Filles.** — Nous aurons mercredi, 2 février, à 4 heures, la représentation annuelle de l'École secondaire des Jeunes Filles, à la salle de la Grenette. Le programme annonce toute une série d'attractions sous le titre général de *Spectacle coupé*. — Bon succès !

**Théâtre de Fribourg.** — Dimanche 30 janvier 1897. *L'Aventurière*. Comédie en 4 actes, d'Emile Augier. *L'Abbé Constantin*. Comédie en 3 actes, tirée du roman de L. Halévy.

Réunir deux chefs d'œuvre dans une même soirée, composer un spectacle de la valeur que nous annonçons ci-dessus, devait tenter une artiste telle que Mme Lina Munte, qui a compris par ce temps de tournées à outrance, il serait intéressant de donner au public l'occasion de passer une soirée qui réunirait le côté artistique à la partie gaie et honnête. Nous nous souvenons des belles soirées du *Cheminée*, *La Dame aux Camelias*, etc., et dans lesquelles Mme Lina Munte incarnait avec un si grand talent les héroïnes de ces chefs-d'œuvre, nous la verrons demain dans *L'Aventurière*, un de ses meilleurs rôles.

Mme Lina Munte a tenu à s'entourer d'artistes connus et aimés du public; nous avons sous les yeux la composition de sa troupe, MM. Mont-Louis, Alibert, Dalbert, Mme Bréal nous sont une garantie que cette soirée sera, sous tous les rapports, une des plus belle de la saison.

### SEMAINE ANECDOTIQUE (Lettre parisienne).

Scandale à la Chambre. — La boxe et la savate parlementaires. — Une erreur judiciaire joyeuse. — Martyr de sa consigne. — Le chêne de Waterloo. — Les cadeaux de la République française. — Yvette Guilbert à la Bibliothèque nationale. —

Si nous laissons aller à suivre de très près l'actualité, nous ne devrions parler cette semaine des injures que les députés se débâtent entre eux et des coups de poings qu'ils s'octroient démocratiquement. Mais nous serions forcément obligés de prendre parti pour les uns ou pour les autres, peut-être même, pour être juste, devrions-nous donner tort à tout le monde; aussi laissons la politique, ses boxes et ses séances de chaussons pour parler nous aussi d'une erreur judiciaire qui nous est révélée par M. Jules Claretie à propos des manifestations de ces jours-ci.

Il paraît qu'à Nancy un brave homme a été arrêté « parce qu'il gueulait (sic) plus fort que les

Le sourd-muet de Nancy a été naturellement acquitté. Aquittement aussi le soldat qui, étant de garde, a tué d'un coup de fusil un caporal qui en faisant sa ronde refusait de donner le mot d'ordre.

Le défenseur, au cours de sa plaidoirie, a conté cette anecdote qui prouve que, sur les bords de la Néva, le respect de la consigne peut être poussé, par une sentinelle, jusqu'au mépris de sa propre vie : Un cosaque était de faction dans un corridor du palais impérial lorsque se déclara un incendie. Il ne broncha pas, bien que les flammes vinssent jusqu'à lui. Tout à coup passa un pope qui fuyait devant le feu.

— Petit père ! s'écria le cosaque, donne-moi ta bénédiction.

Le pope s'arrêta une seconde :

— Sauve-toi, malheureux ! s'écria-t-il.

— Ma consigne me le défend, répondit le cosaque ; donne moi ta bénédiction !

L'héroïque soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

\* \*

Parmi d'autres légendes d'un genre différent il en est une qui disparaît ; c'est celle du chêne de Waterloo qui vient de mourir ; il s'agit du fameux chêne de Waterloo contre lequel le duc de Wellington se tint adossé durant la célèbre journée où sombra la fortune de Napoléon. Après la bataille, un anglais l'acheta 40 francs, le fit scier au pied, le fit transporter à Londres où il s'en servit pour fabriquer des tabatières et gagna plus de 200,000 francs en une seule année. Il faut ajouter qu'on prétend que, lorsque le vrai bois fut épousé, l'anglais malin et ne voulant mécontenter personne y substitua les planches d'un chantier voisin, et on achetait les tabatières en bois de chêne de Waterloo tout de même. Il n'y a que la foi qui sauve.

Mais les racines avait poussé autour du tronc scié, et un autre arbre avait grandi ; c'est ce chêne-là qui vient de disparaître.

\* \*

Les souverains eux offrent des tabatières, mais elles ne sont pas en chêne, fut-ce en chêne de Waterloo.

La République française offre elle aussi des cadeaux ; ainsi le ministère des affaires étrangères dispose tous les ans d'un crédit de 35,000 francs, affecté aux « présents diplomatiques ». Ces présents ne doivent pas être confondus avec ceux que le chef de l'Etat ou le gouvernement français puissent dans les manufactures de Sévres ou des Gobelins pour les offrir à des souverains étrangers, comme cela s'est fait récemment pour l'empereur et l'impératrice de Russie. Il s'agit de présents plus modestes, dont la plupart consistent en décorations de la Légion d'honneur ou en médailles commémoratives.

Nous avons pu nous procurer précisément l'emploi détaillé du crédit pour l'année dernière. Sur 35,000 francs dépensés à titre de présents diplomatiques, 18,000 ont été affectés à des décorations de la Légion d'honneur, et près de 3,000 à des médailles.

Les palmes académiques ne figurent que pour 400 francs environ. Par contre, nous relevons 1,500 francs dépensés en montres, 500 francs pour des lampes et 136 fr. 50 pour une « horloge ». Près de 1,200 francs ont été dépensés en pièces mécaniques, 1,700 francs en armes à feu, 400 en photographies.

On se demande quels ont pu être les destinataires de cette horloge ou de ces pièces mécaniques. Ce sont sans doute de petits roitelets nègres d'Afrique ou d'ailleurs, avec lesquels on a conclu des traités de protectorat pour l'extension de notre puissance coloniale.

\* \*

Il y aurait là de jolis sujets de romances qui pourraient dispenser Yvette Guilbert d'aller fouiller les poussières de la Bibliothèque nationale, y cherchant des vieilles chansons. L'autre jour, elle demanda à un des conservateurs un vieux Recueil, et la petite conversation suivante s'engagea :

— Mais, Madame, ce volume est dans l'Enfer.

— Fort bien ! L'Enfer ne me fait pas peur.

— Mais je ne puis vous y laisser pénétrer sans permission préalable...

Mme Yvette, qui n'est pas accoutumée à ce qu'on lui résiste, crut devoir montrer son impatience.

Voyons, cher Monsieur, vous n'ignorez pas qui je suis, et que ce n'est pas une curiosité banale qui m'amène ici, mais le souci de mon art.

Le bibliothécaire résista :

— Adressez-vous à M. Delisle. Il sera ravi de faire votre connaissance.

Mme Yvette se transporta chez l'administrateur et lui exposa son cas. Et l'administrateur donna l'autorisation. Mme Yvette alla dans l'Enfer. C'est-à-dire qu'elle s'assit à la table où un com-

### SURPRISE AGRÉABLE D'UN REPORTER

#### Photographié sans le savoir.

Nous lisons dans le *Journal de Genève*.

L'aventure qui m'arrive est au moins singulière. Je viens d'être photographié sans le savoir. Je ne puis qu'être flatté des conséquences qui en résulteront, car mon image sera désormais unie à celle d'un homme célèbre, un artiste. C'est pendant une conversation que je viens d'avoir avec lui que mon masque a été produit pour toujours.

J'étais envoyé par mon journal auprès du photographe bien connu, M. Pierre Petit, rue Cadet à Paris, pour lui demander des explications au sujet d'une lettre par lui écrite. Cette lettre contenait des révélations importantes, qu'il me faillait au plus tôt constater ce qui s'était passé.

J'étais constaté, au cours de sa plaidoirie, a conté cette anecdote qui prouve que, sur les bords de la Néva, le respect de la consigne peut être poussé, par une sentinelle, jusqu'au mépris de sa propre vie : Un cosaque était de faction dans un corridor du palais impérial lorsque se déclara un incendie. Il ne broncha pas, bien que les flammes vinssent jusqu'à lui. Tout à coup passa un pope qui fuyait devant le feu.

— Petit père ! s'écria le cosaque, donne-moi ta bénédiction.

Le pope s'arrêta une seconde :

— Sauve-toi, malheureux ! s'écria-t-il.

— Ma consigne me le défend, répondit le cosaque ; donne moi ta bénédiction !

L'héroïque soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le pope s'était arrêté pour lui donner sa bénédiction.

Le soldat mourut dans les flammes, mais l'histoire ne dit pas si le